

RENCONTRE 1 :

DE LA FRICHE AU QUARTIER : HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT DE MALLEY

Mercredi 18 mai (12h30-13h30)

INVITES PRESENTS

M. Bruno Marchand : Architecte-urbaniste, Professeur – Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)

M. Jean-Philippe Dind : Géographe-urbaniste – Service du développement territorial (SDT), Etat de Vaud

MODERATEURS

Mme Tinetta Maystre : Municipale, Urbanisme et Travaux – Renens

M. Alain Gillièron : Syndic – Prilly

RETRANSCRIPTION

Tinetta Maystre accueille les invités et le public et les remercie de leur présence. En rappelant la thématique d'aujourd'hui, elle précise que le but des rencontres Replay est de permettre à différents types d'acteurs d'échanger et de réfléchir ensemble sur la vie future du quartier de Malley. Après avoir donné quelques détails administratifs et annoncé la présence des médias, elle invite Bruno Marchand à prendre la parole.

Bruno Marchand se présente : il est architecte-urbaniste et professeur EPFL. Il a publié en 2015 – en collaboration avec Sonia Curnier – le livre *En mutation. Conceptions urbaines* (éd. *Infolio, Gollion*), un ouvrage analysant neuf projets contemporains de reconversion de sites industriels en Suisse.

Il profite de cette rencontre pour développer quelques points de son ouvrage. Il commence par relever que, à l'instar de la plupart des pays industrialisés, la Suisse a vécu ces dernières décennies l'effondrement du système industriel qui prévalait depuis le XIX^e siècle, avec pour conséquences la fermeture d'usines et d'entrepôts désaffectés, ou leur délocalisation. Cela a produit de profondes mutations territoriales et urbaines, caractérisées par des étendues de surfaces abandonnées ou sous-utilisées : les friches industrielles.

Il précise toutefois ne pas aimer le terme de « friche », qui renvoie à un site laissé à l'abandon. Il lui semble plus opportun d'utiliser les termes de : « site industriel » – qui permettent d'accorder du poids à la dynamique de sa valeur d'usage et à sa dimension patrimoniale, à la fois paysagère et bâtie ; « en mutation » – au sens d'une transformation et réorientation des activités en devenir.

Il met ensuite en avant les dimensions patrimoniale et écologique de ces types de sites – comme celui où nous nous trouvons (sous le Viaduc du Galicien) – et l'importance de ne pas les négliger.

Dans ce contexte, les enjeux d'urbanisme sont très importants :

« La problématique de reconversion des sites industriels est sujette à des résistances et blocages de toutes sortes, tant sa nature est complexe. Elle se situe à la confluence d'une série de paramètres, à la fois programmatiques, environnementaux, paysagers, urbains et patrimoniaux, en passant par des questions de gouvernance, des études socio-économiques et financières, des marchés immobiliers ou encore des actions de participation et d'information. L'enjeu est donc multiple, et réussir ces mutations demeure un exercice délicat, qui nécessite la maîtrise de toutes ces variables et le contrôle des phases de la stratégie d'aménagement ». (cf. *En mutation. Conceptions urbaines*, p.15).

Alain Gillieron le remercie pour son intervention et passe la parole à Jean-Philippe Dind.

Jean-Philippe Dind se présente, il est géographe-urbaniste au SDT. Pour lui, Malley est un « site stratégique d'importance cantonale ». Il profite également de l'occasion pour rappeler la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), qui vise à limiter les extensions sur l'espace rural et encourage une densification à l'intérieur des secteurs déjà urbanisés, sur les sites les mieux situés. Malley Centre est justement l'un de ces sites à haut potentiel (permettra d'accueillir 2000 emplois et 1000 logements).

En écho à la parole de Bruno Marchand, Jean-Philippe Dind met en avant les nombreux enjeux autour du site de Malley : créer un morceau de ville et non une juxtaposition de projets ; offrir une diversité de services, d'emplois et de logements pour la population ; définir une vision globale des espaces publics et de leurs usages ; confirmer les engagements pris en matière de développement durable (sites à 2000 watts) ; insérer le quartier dans son contexte urbain et social.

En tant que représentant du Canton, il conclut : « Le Canton a soutenu le projet dès ses débuts et il continuera à le faire ».

Alain Gillieron remercie Jean-Philippe Dind et présente – plans à l'appui – le projet du Centre sportif de Malley (CSM), les dates de construction (patinoire pour 2020) et le budget prévus (229 millions).

Il interpelle ensuite le public pour d'éventuelles questions ou remarques.

Un habitant du quartier prend la parole : « Malley est un endroit où il y devrait y avoir beaucoup de mobilité douce et de transports publics. Avec le développement de toutes ces activités, comment allez-vous faire pour les places de parc ? »

Alain Gillieron l'informe que les 220 places de parc existantes pour les voitures seront maintenues, mais relocalisées en sous-sol dans le site du Centre sportif. Par ailleurs, 500 places de vélo sont prévues à proximité immédiate de la halte. Il précise néanmoins que l'un des buts de ce nouvel aménagement de quartier – autour duquel un réseau important de transports publics se construit – est de changer ses habitudes pour se rendre à Malley ou en partir, en délaissant un peu plus la voiture au profit des transports publics. En conclusion, il affirme que les plans d'affectation ont été réalisés sur la base d'études de trafic coordonnées entre elles à l'échelle locale, mais également à l'échelle de l'agglomération.

Une personne du public prend à son tour la parole concernant la question de la production solaire : « Je vois qu'est mentionnée une production solaire. Les panneaux solaires seront-ils situés sur le toit du bâtiment du Centre sportif ? »

Alain Gillieron indique qu'il ne manquera pas de se renseigner sur ce point. Il souligne néanmoins qu'il s'agit d'un des gros sujets techniques, qui sera pris en considération. En exemple, il précise qu'en matière énergétique, un chauffage à distance sera utilisé pour la piscine.

Tinetta Maystre prend à son tour la parole en soulignant que Malley est le résultat de dix années d'efforts afin d'établir une vision d'ensemble pour la création d'un morceau de ville durable.

Pour les prévisions à venir en termes de population, elle fait état de 2'800 habitants et de 1'700 emplois. Elle rebondit sur l'intervention de Bruno Marchand, en soulignant à son tour l'importance de la préservation du patrimoine culturel et architectural, en mentionnant en exemple la boule à gaz et TKM - Théâtre Kleber-Méleau.

Elle décrit ensuite brièvement les différents plans de quartier – Malley-Gare, Malley Gazomètre – tout en précisant que le plan de quartier Malley-Gare est actuellement en débat dans les conseils communaux de Prilly et Renens : volonté de faire un nouveau morceau de ville dense ; possibilité de construire des tours (plan de quartier souple, hauteur à définir selon les concours architecturaux).

Elle termine en insistant – croquis d'ambiance à l'appui – sur l'importance de réfléchir aux espaces publics : l'avenue du Chablais sera requalifiée et permettra une meilleure insertion des transports publics ; Place de Malley ; Place de la Coulisse ; Parc d'agglomération ; avenue de Malley. Elle invite ensuite le public à faire part de ses remarques et questions.

Une **personne du public** aborde la question du trafic : « La nouvelle avenue de Malley va-t-elle décharger le trafic ? »

Alain Gillieron lui répond que l'avenue de Malley n'a pas pour but de décharger le trafic de l'avenue du Chablais, mais celui de desservir le nouveau quartier.

Tinetta Maystre apporte un complément de réponse en précisant qu'il s'agira d'une rue de quartier (30 km/h) - et non d'un axe de transit. La qualité de l'espace public doit y être soignée et fera la part belle à la mobilité douce.

Un habitant du quartier reprend à nouveau la parole pour aborder l'aspect participatif : « Au travers de cette présentation, on est passé un peu à côté de l'aspect humain, participatif. Qu'est-ce qui a été pensé pour intégrer la population ? »

Tinetta Maystre lui répond que le projet, dès ses débuts en 2006, a été mené de manière participative : études tests qui ont fait l'objet de consultations ; schéma directeur présenté publiquement ; balades, etc. Elle mentionne ensuite que ce seront les espaces publics qui seront les lieux de rencontre. Il est prévu de mettre sur pied des démarches participatives pour l'aménagement des places publiques.

La rencontre se termine sur plusieurs retours enthousiastes et félicitations aux Communes.